

---

## [Du soutien pour les communautés forestières de l'Inde](#)

En 2006, le parlement indien a approuvé la Loi sur les tribus répertoriées et autres habitants traditionnels de la forêt (Reconnaissance des droits forestiers), ou Loi sur les droits forestiers (FRA d'après l'anglais). Cette loi a pour but de restaurer et de reconnaître les droits des communautés forestières sur leurs forêts et leurs ressources communes ; c'est la première fois dans l'histoire des forêts indiennes que l'État reconnaît formellement que les habitants des forêts ont été longtemps privés de leurs droits [voir Bulletin n° 115 du WRM].

Or, l'application de cette loi ne respecte pas son esprit. Des millions de réclamations sont rejetées sans explication, et les communautés forestières sont expulsées par la force et réinstallées à l'extérieur des zones protégées, au nom de la conservation de la nature et des réserves de tigres, en totale violation de la FRA et des protocoles internationaux.

Pendant ce temps, le tourisme commercial est autorisé de façon non réglementée, sous le prétexte de la conservation ; de nombreuses communautés forestières sont expulsées de leurs terres et, sans leur consentement, celles-ci sont affectées à la mise en œuvre de projets miniers, de grands barrages et de centrales thermiques.

Avec le soutien d'ONG internationales, d'organisations communautaires et des mouvements sociaux membres de l'Alliance CDB, les communautés forestières de l'Inde ont envoyé une lettre à leur Premier Ministre pour réclamer que la FRA soit pleinement appliquée et qu'on mette fin à la réinstallation illégale des habitants des zones protégées.